



Non respect des non-fumeurs ?

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 29 novembre 2007

Bonjour Dans mon lycée, les coins fumeurs se trouvent à chaque entrée. De ce fait, pour entrer ou sortir de l'établissement, nous sommes dans l'obligation de passer dans le coin fumeur. Je me suis plaint au proviseur adjoint, mais celui-ci ne semble pas se soucier des droits des non fumeurs. Que puis-je faire ? Merci d'avance pour votre réponse

Réponse :

Les progrès très sensibles constatés dans la protection contre le tabagisme vous permettent de ne plus être incommodé par la fumée dans le lycée.

Les faits que vous signalez devraient progressivement s'estomper ; ils ne sont cependant pas juridiquement condamnables.

Maintenez la pression sur ceux qui organisent la vie du lycée, cela finira par porter ses fruits.